



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

Nature et effets:

La demande consiste à régulariser une situation existante et permettre l'agrandissement du bâtiment principal dans le but de vendre. La situation existante du bâtiment construit en 1978 par rapport à la marge arrière est de 4 mètres. L'agrandissement projeté serait à 8.75 mètres en marge avant. La grille des spécifications de la zone 501 du règlement de zonage 434-2006 stipule une marge arrière minimale de 25% de la profondeur moyenne du terrain (9.20 mètres) et une marge avant minimale de 10 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation afin de réduire le pourcentage de la marge arrière à 10% (3.90 m) par rapport à la ligne arrière de propriété ainsi que de permettre que l'agrandissement soit à 8.75 mètres par rapport à la ligne avant de propriété.

Identification du site concerné: 1420, route de Michaudville
Saint-Jude
Lot numéro 2 708 955

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 7 octobre 2019 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 21 AOÛT 2019.

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière